

Régie Interne

(RÈGLES DE FONCTIONNEMENT)

Octobre 2015



Table des matières

Mission de la garderie	3
Valeur	3
La clientèle	3
Heures d'ouverture et de fermeture	3
Inscription	4
Modification des règlements et réalisation du contrat	5
Procédures enfants à risque	5
Frais de garde	6
Absence	7
Retard	7
Les présences	8
Effets personnels de l'enfant	8
Responsabilités des parents utilisateurs	8
Matériel éducatif et personnel	9
Repas et collations	9
Maladies et médicaments	11
Programme éducatif	11
Méthodes d'intervention	14
Divers	14
Comité de parents	15
Politique (portes ouvertes)	16
Plan d'évacuation en cas d'urgences	17
Acceptation des termes de la régie interne	18

Mission de la garderie

La GARDERIE AQUA NEMO INC., est une corporation. Elle détient un permis du Ministère de la Famille de 80 places en installation. Nous sommes une garderie privée non subventionnée. Son propriétaire, Mme Marie-Claude Collin se donne comme mission d'offrir un service de garde éducatif de qualité, un milieu de vie sain et sécuritaire favorisant un développement global et harmonieux, dans le respect des besoins et des attentes des parents. À la garderie, le client est avant tout l'enfant. L'équipe de la garderie cherche donc constamment à approfondir sa compréhension des besoins des enfants pour y répondre adéquatement. Elle s'efforce aussi de comprendre et de respecter les besoins et attentes des parents, d'établir une relation de collaboration avec eux, reconnaissant ainsi que les parents sont les premiers responsables de l'éducation des enfants. La garderie agit en tant que support à la famille.

Un service très spécifique et innovateur sera offert aux familles, soit des cours de natation en collaboration avec le Centre Récréo Aquatique de Blainville. Tous parents s'encadrant dans les critères du programme de « *Retour de remboursement anticipé* » peuvent en bénéficier; se référer à Revenu Québec. Par ailleurs, la garderie est assujettie à la Loi sur les services de garde éducatif à l'enfance et aux règlements adoptés en vertu de cette loi.

Nos valeurs

Prioriser le respect de soi et soutenir les enfants dans l'acquisition de comportements acceptables envers les autres. Habilitier les enfants à acquérir l'autonomie, à susciter la créativité et l'imagination par le plaisir.

Notre approche éducative vise d'être à l'écoute de chaque enfant et travailler en étroite collaboration avec les parents pour assurer le bien-être des enfants.

La clientèle

La garderie accueille 15 poupons de moins de 18 mois et 65 enfants dont l'âge varie entre 18 mois et 59 mois.

La garderie offre un service de garde à temps plein du lundi au vendredi (5 jours par semaine).

Heures d'ouverture et de fermeture

La garderie est ouverte du lundi au vendredi de 6h00 à 18h00.

Inscription

Politique de liste d'attente

La garderie Aqua Nemo offre des chances égales d'admission à tous les enfants, sans discrimination. Les places qui deviennent vacantes sont octroyées selon les priorités suivantes :

- 👉 Les enfants d'un membre du personnel soient un nouvel employé ou une employée de retour d'un congé de maternité.
- 👉 Aux enfants dont le frère ou la sœur fréquente déjà le service de garde selon la disponibilité.
- 👉 Aux enfants qui sont sur la liste d'attente selon l'ancienneté d'inscription et selon la disponibilité des groupes.

Confirmation de la réservation

Lorsque la garderie contacte le parent afin de lui confirmer que son enfant est admis, le parent doit donner une réponse verbale dans les 24 heures, se procurer les documents nécessaires et nous retourner le tout dans les 7 jours suivants.

Dossier d'inscription

Les parents doivent remplir et signer :

- 👉 Une fiche d'inscription (qui inclut les personnes autorisées à venir chercher l'enfant, l'autorisation en cas d'urgence)
- 👉 Un contrat d'entente de service de garde
- 👉 Documents à fournir : 2 photos, certificat de naissance ou acte de naissance de l'enfant, attestation médicale (carnet santé).
- 👉 Le numéro d'assurance social du parent qui recevra les reçus d'impôts

Ces documents ainsi que tous les effets personnels de l'enfant doivent être apportés à la garderie la première journée à la garderie.

Toutes les informations inscrites au dossier de l'enfant sont confidentielles et personne ne peut transmettre l'information à moins d'un avis écrit du parent. Le dossier sera remis aux parents à son départ.

Les parents ont la responsabilité de transmettre tous changements au dossier de l'enfant (déménagement, changement du statut civil du parent ou tout changement qui peut paraître important)

Départ définitif

Nous vous prions de nous aviser 10 jours à l'avance lors du départ définitif de votre enfant tel que le prévoit votre contrat et la loi de l'office de la protection du consommateur. Un document vous sera remis lors d'un départ.

Modification des règlements et réalisation du contrat

Toute modification à la régie interne et/ou aux règlements est transmise aux parents par écrit dans un délai raisonnable avant la date de la mise en application de ladite modification.

Le contrat de services en cours peut être modifié par la direction advenant le cas d'une modification de lois et règlements par le gouvernement ou si des éléments hors de notre contrôle nous empêchent de continuer d'offrir les services actuels pour des raisons administratives et financières.

PROCÉDURES (ENFANTS À RISQUE)

Un plan d'intervention au niveau de l'équipe d'éducatrices

Les éducatrices observent l'enfant en utilisant les outils professionnels reconnus dans le domaine. Les informations de la journée seront données sous forme de petits rapports et grilles informelles. Les éducatrices auront à mettre en place un plan d'intervention documenté avec autorisation de la direction. S'il n'y a aucune amélioration, l'équipe passe à une autre étape.

L'équipe rencontre les parents ou les tuteurs de l'enfant

Les parents sont invités à participer avec les éducatrices, à l'application du plan d'intervention qu'elles ont mis en place, évidemment, en tenant compte des différents milieux de vie que sont la maison et la garderie. Les parents peuvent prendre un rendez-vous avec les éducatrices pour discuter d'un plan intervention et partager leurs observations afin d'arriver à de bons résultats. Par contre, si nous n'avons pas d'amélioration après un délai d'environ deux semaines, il faudra passer à l'étape suivante.

Demande une consultation d'un professionnel

Nous demandons aux parents de consulter un professionnel, psychologue, médecin, travailleur social, etc. La garderie demande un rapport détaillé avec des outils pour aider les éducatrices. Suite à un délai réaliste défini par l'intervenant, si les résultats ne sont pas concluants, l'étape suivante serait, même si nous ne souhaitons en aucun cas en arriver jusque-là, le retrait de l'enfant.

Retrait de l'enfant à risque

Advenant :

- ❁ Un manque de collaboration de la part des parents de l'enfant à risque :
- ❁ Que le personnel éducateur a démontré avoir mis en place des stratégies d'intervention qui sont se sont révélées inopérantes;
- ❁ Que les comportements de l'enfant à risque constituent une menace pour l'intégrité physique des autres enfants ou perturbent de façon évidente la vie du groupe.
- ❁ La garderie se réserve le droit de retirer l'enfant à risque de son service de garde, dans les délais jugés nécessaires au bien-être des autres enfants.

Frais encourus

Les frais encourus pour l'embauche d'un intervenant seront assumés par les parents de l'enfant à risque.

Frais

Les frais de garde sont de 39\$ pour un enfant de 18 mois et plus ayant quitté la pouponnière et de 44\$ pour un poupon de 18 mois et moins par jour. Le paiement est dû à la semaine ou aux deux semaines par prélèvements préautorisés. Un chèque spécimen sera exigé. Les frais de garde sont exigibles même si l'enfant est absent (maladie ou vacances) et doit inclure les jours fériés et la journée pédagogique s'il y a lieu. Les jours fériés sont : vendredi et lundi de Pâques, Fête de Dollar, Fête nationale, Fête du Canada, Fête du travail, Action de Grâce et le 25 décembre, 26 décembre, 01 janvier, 02 janvier.

De plus, une journée pédagogique annuelle est prévue et les frais seront exigé. Cette journée sera le dernier lundi du mois d'aout.

Lors d'un retour de chèque sans provision, des frais de 25\$ seront exigés.

Aucune période de vacances n'est accordée. Les frais de garde sont exigibles en tout temps.

Procédure en cas de non-paiement

Un avis verbal et écrit vous sera remis pour le retard de paiement. Une entente devra être établie entre les deux parties. En cas de non-respect de cette entente, la direction se donne le droit de refuser l'accès à la garderie de l'enfant.

Des frais de retard de 5\$ par jour seront ajoutés à tout montant impayé après le 15^e jour du mois courant

Absence

Le parent doit aviser la garderie du retard ou de l'absence de son enfant avant 8h30 afin de permettre l'organisation des groupes. Comme la santé de tous les enfants nous tient à cœur, nous apprécions que les parents prennent le temps de nous téléphoner si l'enfant est malade. Même s'il s'agit que d'une petite grippe, nous prendrons les mesures nécessaires si plusieurs enfants ont le même petit virus. Nous ferons donc tout ce qui est en notre pouvoir pour prévenir la contagion et plus particulièrement une éventuelle épidémie.

Tous les enfants devraient être à la garderie à 9h15, car c'est l'heure où commencent les activités. Nous vous remercions à l'avance de votre ponctualité. Veuillez noter que tout retard doit être motivé.

Retard

Les parents doivent respecter l'heure de fermeture de 18h00. Tout le monde doit avoir quitté la garderie au plus tard à 18h00. Afin de ne pas avoir de discorde au niveau de l'heure, une horloge est installée dans la garderie et celle-ci déterminera l'heure d'arrivée du parent.

Après 18h00 un montant de 5.00 \$ sera porté au compte du parent. Pour chaque minute suivante, 1.00\$ par minute sera ajouté au compte.


Il est à noter que de fréquents retards peuvent entraîner une expulsion de la garderie.

Les présences

Les parents doivent signer les fiches de présences à toutes les 4 semaines auprès de l'éducatrice responsable de votre enfant.

Effets personnels de l'enfant

1 pantalon 1 chandail 1 paire de bas 1 paire de sous-vêtement 1 paire de soulier 1 maillot de bain 1 serviette de bain 1 brosse ou peigne	Couches jetables Lait maternisé s'il y a lieu Serviettes humides Objet de réconfort Deux photos de l'enfant Tylenol 1 ensemble de rechange complet Été : Chapeau Hiver : une deuxième paire de bas une deuxième paire de mitaines
--	--

 Veuillez prendre note que, pour des questions d'hygiène, les souliers de style CROC ne seront pas acceptés à la garderie.

 Tous les vêtements et objets doivent être identifiés au nom de l'enfant.

Responsabilité des parents utilisateurs

Le parent doit accompagner son enfant au vestiaire, le déshabiller, ranger ses vêtements dans son casier, lui mettre ses souliers d'intérieur et l'accompagner à son local. Le soir, il doit faire de même et s'assurer que les chaussures et les effets personnels de l'enfant sont bien rangés dans son casier afin de prévenir les accidents. Le parent devra mettre ses initiales lors de son départ en fin de journée sur le document approprié.

Si l'enfant doit arriver ou quitter la garderie en dehors des heures suggérées, il serait préférable que le parent avise la garderie par téléphone.

Si une tierce partie doit venir chercher l'enfant, il est important que le parent avise la garderie de façon verbale ou par écrit, que cette personne soit écrit au dossier de l'enfant ou non. Une pièce d'identité pourrait être demandée à la

tierce partie en question. Toutefois, si la garderie n'a pas été avisée pour des raisons de sécurité, il nous sera impossible de libérer l'enfant.

Matériel éducatif et personnel

La garderie fournit tout le matériel éducatif pour le programme. Le parent doit toutefois fournir le matériel personnel de l'enfant. Ex : les couches, les serviettes humides la brosse à dent, la brosse à cheveux, le linge de rechange.

La garderie fournira ; draps, couvertures, un couvre-tout, la bavette, un dossard, les débarbouillettes. Vous recevrez, au moment de l'inscription, une liste de matériel que vous devrez fournir pour votre enfant. Il est très important d'inscrire le nom de votre enfant sur tous les items.

Objets perdu





Le parent doit obligatoirement identifier tous les items des enfants. La garderie n'est pas responsable des objets perdus.

Repas et collations

Nous offrons aux enfants un menu équilibré et varié. Le menu respecte le guide alimentaire canadien. Il est basé sur une rotation de semaines et est affiché à l'entrée de la garderie pour votre information. Veuillez noter que tous les plats servis à la garderie sont faits maison par notre cuisinière.

La cuisinière, en collaboration avec les membres de la direction et une nutritionniste élaborent un menu varié et ce, afin de leur faire connaître et goûter à une multitude d'aliments. Étant soucieux de la santé de vos enfants, tous les repas ainsi que les collations ont été choisies dans le but de leurs fournir une saine alimentation. Nous avons aussi pris soin de respecter les « 4 » groupes alimentaires afin que vos petits soient toujours au meilleur de leur forme.

Les consignes pour les repas sont les suivantes :

-  Le déjeuner est servi de 6h00 à 7h30
-  Une collation du matin est servie vers 9h00.
-  Un repas chaud est servi à tous les jours vers 11h15 pour les groupes de la pouponnière, des 18 mois à 3 ans et les 4 ans à 12h00. Il est accompagné d'un breuvage et d'un dessert.
-  La collation de l'après-midi est servie vers 15h15.

Note : Toute modification au menu journalier est affichée au babillard principal.

Pour des raisons d'allergies, aucune nourriture provenant de l'extérieur ne peut être apportée dans la garderie. En effet, quelques produits alimentaires peuvent être mortels pour certains enfants. Les parents ne sont pas admis dans la cuisine.

Allergie alimentaire

Lors de l'inscription, il est primordial que le parent dresse la liste des allergies de son ou ses enfants. De plus, il doit fournir la liste des allergènes, ainsi que les symptômes qui importunent l'enfant lors d'une crise. Il est important de mentionner la liste des médicaments à administrer et de les fournir à la garderie.

Afin d'éviter des situations délicates, la photo de l'enfant sera affichée à l'entrée du local et à la cuisine, avec la liste de ses allergies ainsi que les traitements à lui donner en cas de crise.

En cas de réaction allergique d'un enfant, l'éducatrice administrera à l'enfant, les soins énoncés par les parents et le médecin, lors de l'inscription. Le parent sera informé dans les plus brefs délais de la condition de son enfant ainsi que les soins qui lui auront été administrés. Toutefois, si les voies respiratoires sont atteintes et que l'Épipen doit être administré, l'enfant sera dirigé en ambulance vers le centre hospitalier le plus près et le personnel de la garderie demandera aux parents de rencontrer leur enfant à l'urgence. Il est important de mentionner qu'un membre du personnel de la garderie accompagnera l'enfant à l'hôpital et restera avec celui-ci jusqu'à l'arrivée de ses parents.

Un rapport d'incident sera rédigé avec le plus de détails possible. Une copie de ce rapport sera remise aux parents de l'enfant concernés et une autre copie restera dans les dossiers de la garderie.

Fête et anniversaire

Lors de l'anniversaire de votre enfant, il n'est pas nécessaire d'apporter aucune nourriture. La cuisinière se fera un plaisir de cuisiner un gâteau pour l'occasion, en portant bien attention aux ingrédients utilisés afin de minimiser les risques d'allergies.

Maladie et médicaments

Médicaments

Selon les règles du Ministère de la Famille et des Aînés, aucun médicament ne peut être administré à un enfant en garderie sans l'autorisation écrite du titulaire de l'autorité parentale ainsi qu'une autorisation médicale. Le contenant du médicament doit indiquer le nom de l'enfant, le nom du médicament, sa date d'expiration et la posologie. (Ces médicaments sont conservés sous clé dans un réfrigérateur ou dans la pharmacie en tout temps)

Enfants malades

En cas de maladie contagieuse, nous suivons les recommandations du tableau «Les infections en milieu de garde» affiché dans le bureau. Lorsqu'un enfant est absent ou malade, les parents doivent payer les frais de garde habituels.

Pédiculose

En cas de poux, la direction communiquera avec vous afin de vous en informer. L'enfant sera retourné à la maison jusqu'à son premier traitement. L'enfant pourra réintégrer le service de garde lorsqu'il n'y aura plus de poux ni de lentes afin d'éviter une infestation auprès des autres enfants ainsi que le personnel. De l'information et soutien vous seront donnés au moment de la situation. Le parent doit aviser un membre du personnel si l'enfant a eu des poux récemment afin que l'on puisse prévenir d'autres cas.

Urgence

En cas d'urgence, un membre du personnel accompagnera l'enfant à l'urgence de l'hôpital le plus près. Advenant un accident, la direction vous préviendra immédiatement et demandera votre présence rapidement. Advenant l'impossibilité de rejoindre le père ou la mère lors d'un accident, il serait très important de fournir le nom et le numéro de téléphone d'une personne ressource. La garderie détient des assurances responsabilités.

Programme éducatif

Notre garderie applique les principes du programme éducatif en tenant compte de ses ressources et des possibilités que lui offre son environnement tout en veillant à la sécurité et au bien-être des enfants. Ce programme est adapté à l'âge des enfants et à la période de temps pendant laquelle ils fréquentent la garderie, mais demeure équilibré entre les jeux à l'intérieur et à l'extérieur, les jeux calmes et actifs, les activités individuelles et collectives, en petit et en grand groupe.

Le programme permet à l'enfant de se développer dans toutes les dimensions de sa personne. Les interventions éducatives sont donc de qualité et permettent la continuité éducative entre les familles et le service de garde éducatif afin de favoriser le passage à la maternelle.

Le jeu est considéré comme un moyen privilégié permettant à l'enfant de s'épanouir. L'enfant est le premier agent de son développement et il est appelé à choisir les activités auxquelles il s'adonne dans un environnement structuré. Chaque enfant étant unique, le personnel respecte son rythme et ses besoins. Le programme éducatif prépare les tout-petits aux étapes ultérieures de leur développement. Une collaboration étroite avec les parents est également essentielle au développement global et harmonieux de l'enfant.

L'aménagement physique peut varier, mais il respecte les principes du programme éducatif.

Des activités sont proposées aux enfants afin d'assurer leur développement global dans sa dimension:

Physique et motrice :

Parcours moteur, danse, jeux d'eau et de sable, objet à pousser tirer, rouler.

Intellectuelle :

Jeux de société, jeux d'encastrement, jeux de manipulations diverses.

Langagière :

Histoires, chansons, jeux symboliques, théâtre de marionnettes, dessins

Socio-affective et morale :

Jeux coopératifs, inventer une histoire.

Le téléviseur ou tout autre équipement audiovisuel n'est utilisé que s'il permet l'atteinte d'objectifs pédagogiques du programme.

- 🌸 Accueillir chaleureusement l'enfant et établir un contact avec le parent.
- 🌸 Stimuler le développement global de l'enfant.
- 🌸 Planifier des périodes de détente et de sieste.
- 🌸 Préparer l'enfant à l'activité, lui présenter clairement les consignes, le matériel, le rangement, etc.
- 🌸 Prévoir des activités favorisant le départ du service de garde.

L'horaire doit constituer un point de repère pour l'enfant tout en étant précis et régulier. Par contre, l'horaire doit être assez souple afin de répondre


aux besoins spontanés des enfants, de faire face à un imprévu et de s'adapter aux changements de température, d'humeur et d'attention.

Pré-maternelle

(Pour les enfants de 4 ans avant le 30 septembre)

Le programme éducatif sera affiché à chaque début du mois dans votre par l'éducatrice de votre enfant.

Horaire quotidien d'activités

-  7h00 À 8H55 : Socialisation
Accueil, jeux libres, activités physiques, motricité et animation.
-  8h55 à 9h15 : Besoins physiques
Hygiène et collation.
-  9h15 à 11h30 : Activités d'éveil
Ordinateur, langage, pré-écriture, anglais, sciences, arts-plastiques, éveil musical, chants, natation, cours de natation, jeux extérieurs.
-  11h30 à 12h30 : Besoins physiques
Hygiène et dîner.
-  12h30 à 14h45 : Besoins physiques
Natation, Sieste.
-  14h45 à 15h15 : Besoins physiques
Hygiène et collation.
-  15h15 à 18h00 : Socialisation et activités d'éveil
Activités physiques, motricité, jeux libres, animation, art, théâtre, et départ.

Sieste :

La sieste est obligatoire. L'assimilation des connaissances se fait en grande partie durant le sommeil. Le sommeil permet à l'enfant de maintenir sa concentration tout au long de la journée, de garder une humeur stable et de maintenir son système immunitaire en bonne santé.

Cours de natation

Des cours de natation seront offerts en collaboration avec le centre Récréo-Aquatique de Blainville. Ces cours seront offerts à la discrétion des parents et dans le cours des activités normales de la garderie. Les enfants qui seront inscrits aux cours de natation partiront avec les éducatrices, pendant que ceux qui resteront à la garderie continueront à faire les activités régulières de la garderie. Il est important de noter que les enfants qui ne sont pas inscrits aux cours de natation ne seront en aucun cas pénalisés.

Les frais de cours seront fixés par le centre Récréo-Aquatique et il sera à la charge des parents et pourront faire l'inscription directement à la garderie.

Les groupes d'âges qui auront droit à cette activité seront établis dès que possible.

Avec l'autorisation du parent, l'éducatrice fera une sortie par semaine en bain libre à la piscine.

Initiation à la musique

Pour la santé globale de l'enfant des cours de l'éveil musicales sont offerts à la garderie. Tout en apprenant la musique les enfants font de la danse. C'est un mélange de gymnastiques de groupe avec des instruments de musique pour chaque enfant.

Méthodes d'intervention

Les interventions auprès des enfants respectent le principe de l'intervention démocratique. Ce type d'intervention incite l'adulte à laisser de la place à l'enfant dans les décisions qui le concernent. Chacun a la possibilité d'exprimer ses besoins, ses limites et de négocier des solutions. L'adulte favorise les contacts sociaux entre les enfants pour résoudre un problème. L'éducatrice sert de guide et encourage donc les enfants à trouver eux-mêmes une solution. Chaque conflit et chaque recherche de solutions comporte des apprentissages qui serviront à la résolution de conflits ultérieurs.

Divers

Frais d'activités

Vous n'êtes pas sans savoir que la garderie Aqua Nemo est une garderie avec la vocation natation. Si vous êtes intéressés par la natation, des frais supplémentaires seront exigés. D'autres frais pour d'autres activités seront exigés lors des sorties.

Crème solaire

Afin de protéger la peau des enfants des rayons du soleil de la crème solaire leur sera appliquée afin de les protéger de façon adéquate. Un montant annuel de 15.00\$ sera demandé aux parents afin de pouvoir faire l'achat de la crème solaire pour toute la garderie. Afin de faciliter le travail des éducatrices, la crème sera achetée par la garderie.

Entraînement de la propreté

À la garderie Aqua Nemo nous croyons que chaque enfant a son propre rythme. Donc, l'entraînement de la propreté débute lorsque l'enfant est prêt et ceci sera fait en proche collaboration avec le parent. Aucune discrimination ne sera faite. Toutefois, il est important de mentionner que la collaboration des parents est très importante. Si un enfant s'échappait plusieurs fois par jour et qui démontre plusieurs signes qu'il n'est pas prêt pour la propreté, la garderie se réserve le droit de lui remettre des couches. Tout cela afin d'éviter l'humiliation de l'enfant et de permettre le bon fonctionnement du groupe.

Politique pour visite des parents.

Afin de ne pas déranger le bon fonctionnement de la garderie, nous demandons la collaboration des parents afin de limiter leurs visites dans la journée normale à la garderie (entre 9 h 30 et 15 h 30) tout cela afin de permettre à chaque enfant de bien fonctionner. Un enfant qui voit son parent dans le milieu de la journée pourra ne pas être consolable au départ de celui-ci ou encore les autres enfants pourraient être peinés de ne jamais avoir de visites de ses parents. Toutefois, soyez assurés que des journées spéciales seront prévues à cet effet et que les parents seront plus que bienvenus lors d'activités spéciales ou de journées thématiques.







Politique sur la cigarette

Il est strictement interdit de fumer à la garderie, sur son territoire extérieur ou lors d'activités extérieur en présences des enfants.

COMITÉ (PARENTS)

Conformément à l'article 31 de la loi sur les services de garde, il existe à la garderie un comité consultatif composé de (5) parents élus lors de l'assemblée générale en septembre. Ce comité se rencontre à raison de 4 réunions par année. En cas de démission d'un membre, le comité peut combler le siège par un autre parent. Le comité doit élire un président et un secrétaire pour rédiger les procès-verbaux. Le quorum est de 3 membres. Nous vous invitons à porter votre candidature en informant la direction.




Le comité de parents dans une garderie privée est consultatif. La garderie consulte le comité de parents sur les aspects suivants :

-  L'application du programme éducatif
-  L'acquisition et l'utilisation du matériel éducatif et de l'équipement
-  La localisation ou le changement de localisation de l'installation
-  L'aménagement et l'ameublement
-  Les services fournis
-  Le traitement des plaintes


Politique (portes ouvertes)

La direction invite tout parent qui a des préoccupations ou des questions concernant tout aspect de la vie à la garderie à venir la rencontrer avec ou sans rendez-vous. Il nous fera un plaisir d'en discuter avec vous.


Procédure de traitement des plaintes

-  Pour le traitement des plaintes, vous devez le faire directement au bureau à la direction ou téléphoner directement à la garderie.
-  Vous pouvez soumettre votre plainte par écrit avec les détails Ainsi que vos attentes concernant le traitement de votre plainte.
-  Il y a aussi une possibilité de le faire anonyme par écrit dans la boîte située dans l'entrée.


Pour nous joindre

-  Téléphone : 450 818-4332
94 Marie-Chapleau
Blainville J7C 5N1

Avant dernière démarche à effectuer

-  Si vous n'êtes pas satisfait de votre réponse vous pouvez soumettre votre plainte au comité de parents qui est affiché au babillard dans l'entrée de la garderie.

Dernière démarche à effectuer

-  Si vous n'êtes toujours pas satisfait, il y a le Ministère de la Famille et des Aînés.
Téléphone : 1-888-643-4721

PLAN D'ÉVACUATION EN CAS D'URGENCE

Le plan d'évacuation en cas d'urgence est proposé et déterminé à l'intérieur et l'extérieur de la garderie et est affiché. Les sorties d'urgences ainsi que l'éclairage d'urgences sont conformes aux normes en vigueur au MFA et au code national du bâtiment en matière de sécurité. Le Centre Récréoaquatique, 190 Rue Marie-Chapleau est notre refuge pour loger les enfants et le personnel en cas d'évacuation. Les membres du personnel reçoivent une formation et ce, dans le but d'agir en toute sécurité lorsque l'évacuation de la garderie est nécessaire. Des exercices de feu sont aussi fait de manière ponctuelle à la garderie, le but étant de sensibiliser aussi les enfants à l'importance de garder son calme lors d'une telle situation et de bien suivre les règles du personnel éducateur.

Merci de votre compréhension et de nous faire confiance. La sécurité et l'éducation de votre enfant est au centre de nos préoccupations !

La Direction

ACCEPTATION DES TERMES DE LA RÉGIE INTERNE

Nous soussignés : _____

Parents de : _____,
déclarons avoir lu les politiques de régie interne de la garderie Aqua Nemo.
Nous nous déclarons satisfaits et nous nous engageons à les respecter.

Nous avons signé à Blainville le :

Date : ____/____/20____

Signature du parent : _____

Signature du parent : _____